

ment sincère et constructif que les habituelles promesses électorales tant ressassées, à Verviers surtout, durant les années précédentes. Il y a aussi un certain projet d'aménagement et d'embellissement de la ville, des initiatives — dont M. Simon est le promoteur — prises par d'autres villes du pays et que l'inertie des pouvoirs publics verviétois a voulu ignorer jusqu'à présent. Laissons-en la surprise agréable à nos concitoyens.

On voudrait souhaiter bon courage au nouveau bourgmestre pour la féconde œuvre morale et sociale qu'il veut entreprendre. Mais dans ce regard bleu, étrangement fascinateur, il y a une telle résolution froide, une telle volonté bandée vers la réussite, que les souhaits platoniques s'avèrent immédiatement inutiles.

D. Spene.

BIJLAGE V

Verzoekschrift door een Vervierse afvaardiging overhandigd
aan sekretaris-generaal Romsee (18)

13 mei 1941

Monsieur le Secrétaire Général,

Depuis le 10 mai 1940, parmi les mesures qui ont été édictées, il en est qui se rapportent tout spécialement au fonctionnement de nos institutions communales.

C'est le cas pour les arrêtés qui visent :

- la nomination des bourgmestres ;
- la destitution des bourgmestres et échevins ayant dépassé 60 ans, et
- l'interdiction pour les Conseils communaux de continuer à se réunir.

Il serait vain de nier que ces mesures ont rencontré la désapprobation unanime de toutes les institutions intéressées qui sont composées de personnes sincèrement attachées à la Patrie et à la Constitution. Notre population, comme nous-mêmes, partage cette conception ; elle ne peut concevoir que notre droit public ait subi de telles atteintes incompatibles avec nos traditions nationales.

Si nous regrettons ces mesures, c'est surtout celle qui a trait à la nomination des bourgmestres qui motive la présente requête.

Lorsque Monsieur Lucien Defays, nommé par Sa Majesté le Roi, Bourgmestre de la Ville de Verviers, conformément au vœu du Conseil Communal, eut donné sa démission en septembre dernier, nous avons, à l'unanimité, manifesté le désir de voir désigner en qualité de bourgmestre, Monsieur l'Echevin Burguet. Dans une lettre que vous aurez certainement trouvée au dossier de cette affaire d'abord, au cours d'un entretien verbal au Ministère ensuite, nous avons donné les raisons de droit et de fait qui motivaient très sérieusement notre manière de voir. Ces raisons n'ont rien perdu de leur pertinence et nous ne pouvons que les confirmer. Tant elles sont sérieuses, nous avons espéré qu'elles retiendraient l'attention ; le long temps qui s'est écoulé depuis nous incitait à croire qu'elles avaient été prises en considération et que si la nomination de Monsieur Burguet ne sortait pas, c'était parce que vos prédécesseurs et vous-même estimiez qu'il n'était point nécessaire de lui désigner un remplaçant et qu'il remplissait dignement la charge qu'il a assumée.

Or, quelle n'a pas été notre stupéfaction de lire dans la presse qu'en vertu d'un arrêté du 6 mai courant, Monsieur Paul Simon est nommé Bourgmestre de notre bonne ville.

(18) GAV, Secr. 15^a ; copie in PAPIEREN GASPARD.

Certains d'interpréter les sentiments de l'immense majorité de la population verviétoise, nous nous permettons de vous dire, Monsieur le Secrétaire Général, que nous ne pouvons croire un seul instant à la véracité de cette information de presse.

Si contre toute attente nous nous trompons, si cet arrêté de nomination a bien été signé par vous, il ne nous reste qu'à vous demander de renoncer à sa publication au *Moniteur* et de reconsidérer à nouveau cette affaire.

Sans vouloir entrer dans de plus amples explications, il nous paraît incontestable que l'arrêté qui vous donne le droit de nommer des bourgmestres est une disposition d'exception qui, comme c'est toujours le cas en l'espèce, ne peut être d'application que lorsque les règles normales s'avèrent d'application impossible.

Nous pouvons à la rigueur admettre le recours à cette règle exceptionnelle lorsque l'on se trouve en présence d'un premier magistrat communal qui, soit par incompetence, soit par mauvaise volonté, se montre manifestement au-dessous de la tâche délicate et difficile que les circonstances lui imposent.

Mais est-ce là le cas de Monsieur Burguet ? Tous, nous ses collègues du Conseil communal, qui avons été témoins de son zèle, de son dévouement, quoique appartenant à des opinions politiques qui, dans le passé, nous ont opposés à lui, nous attestons qu'il a dignement accompli sa mission, que personne n'aurait ni ne pourrait, à l'avenir, faire mieux que lui.

Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous le dire dans notre requête à votre prédécesseur, dès le 10 mai 1940, dans des circonstances tragiques, alors que notre cité voyait tomber dans ses artères les projectiles venant de nos forts, provoquant dans la population une panique indescriptible, alors que notre isolement de tout le reste du pays nous faisait craindre une situation catastrophique, Monsieur l'Echevin Burguet a pris toutes les initiatives que comportait cet état de fait. Toutes les dispositions ont été prises par lui pour faire cesser le feu meurtrier, pour assurer la protection des citoyens et surtout leur ravitaillement. Il l'a fait, simplement, parce qu'en administrateur conscient, il savait accomplir son devoir. Ce devoir, il n'a cessé de le remplir ponctuellement, sans répit, tout aussi simplement. Il a su, grâce à ses mesures intelligentes, assurer à la population une équité rigoureuse et indiscutable dans la répartition des vivres ; il lui a assuré en outre une distribution de soupe qui a atteint une perfection et un succès dont aucune autre localité ne peut se prévaloir.

Si notre population, essentiellement ouvrière, a subi avec un stoïcisme admirable les lourdes épreuves qui l'ont frappée, si nous n'avons connu, malgré sa misère, aucun trouble si anodin soit-il, c'est parce que dans son jugement sain, elle sait que ses administrateurs communaux et surtout Monsieur Burguet font ce qui leur est humainement possible de faire pour adoucir son sort.

Et c'est à cet homme-là que serait faite l'injure d'une destitution ? Non, Monsieur le Secrétaire Général, nous ne pouvons croire un seul instant que vous consentiriez à frapper le meilleur, le plus digne d'entre nous. Ce serait une injustice monstrueuse, ressentie comme telle, non seulement par nous, conseillers communaux, mais par la population tout entière. Et croyez bien, Monsieur le Secrétaire Général, qu'il ne s'agit pas ici d'une vaine formule de style. Depuis que la presse a annoncé la nomination du successeur de Monsieur Burguet, nous l'avons entendue, la voix populaire, nous savons que tous la considéreraient, si elle devait être sanctionnée, comme un véritable déni de justice.

Croyez-nous, Monsieur le Secrétaire Général, écoutez cette voix populaire, ne la décevez pas, ne brisez pas l'admirable esprit d'union nationale qui fait la grandeur de nos concitoyens, ne ravivez pas des passions politiques que le sort douloureux de notre Patrie nous a fait oublier à tous depuis le plus humble jusqu'au plus grand. En ces heures douloureuses, c'est le seul patrimoine qui nous reste. N'estimez-vous pas comme nous qu'il vaut la peine d'être sauvé.

Nous aurions voulu, Monsieur le Secrétaire Général, donner plus de solennité à notre requête pour vous faire partager notre conviction, si nous n'avions craint de donner nous-mêmes la première atteinte à cet admirable esprit d'union nationale qui anime les habitants de Verviers. Si nous n'avions eu cette appréhension, nous aurions pu vous remettre une supplique portant des milliers et des milliers de signatures qui ne vous auraient laissé aucun doute sur la volonté populaire. Nous

ne l'avons pas fait parce que nous sommes inquiets de ses conséquences possibles et que nous ne voulons pas nous placer dans la position de l'apprenti-sorcier.

Nous n'avons même pas réuni le Conseil communal ; c'est pourquoi nous ne signons qu'à quelques-uns, représentant les différents groupes du conseil qui se sont déjà, à plusieurs reprises depuis septembre dernier, exprimés dans le sens ci-dessus.

En conclusion, Monsieur le Secrétaire Général, nous prenons la liberté de vous demander de reconsidérer avec la plus grande attention le problème du bourgmestre de Verviers et de lui trouver une solution équitable dans le cadre de nos institutions et traditions communales.

Certains que notre appel sera entendu, nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire Général, avec nos remerciements, l'assurance de notre considération distinguée. (19)

BIJLAGE VI

Verklaring van Paul Simon bij zijn installatie als burgemeester

De oorspronkelijke tekst werd niet teruggevonden, derhalve hebben wij ons moeten beperken tot het vermelden van de verschillende verslagen die wij erover bezitten.

1. Uittreksel uit het verslag van de vergadering :

« M. Simon dépose sur le bureau le document attestant sa prestation de serment (...) »

Ainsi, entré régulièrement en fonctions, il désire savoir si les membres du Collège Echevinal veulent collaborer avec lui. Il préfère une situation nette. Qui veut collaborer doit le faire sans arrière-pensée, en toute confiance. M. Simon affirme n'avoir pas sollicité la mission dont il est investi, mission pour laquelle il a été désigné et qu'il remplira avec toute l'énergie dont il est capable. »

(Volgt de verklaring van Burguet)

« (...) M. Simon déclare, tout comme les membres du Collège, vouloir respecter le serment qu'il a prononcé et appliquer la constitution et les lois belges telles qu'elles existent. Il exécutera la mission telle qu'elle lui a été confiée. En paix avec sa conscience, Belge aimant son pays avant tout, il a adopté et persévérera dans la seule attitude qu'il croit susceptible de sauvegarder les caractéristiques belges. (...) » (20)

2. Een ooggetuigeverslag :

« (...) Prenant la parole, M. Simon nous dit qu'il a été amené malgré lui à assumer les fonctions de bourgmestre, que son désir, expressément formulé auprès des autorités belges, aurait été d'être nommé commissaire à la restauration économique et administrative de la région de Verviers, poste qui lui fut refusé parce qu'inexistant. Il eût fallu le créer spécialement pour lui, ce qui s'est avéré impossible.

Gonflant alors la voix, sur un ton qu'il voulait menaçant, il nous invita

Verklaring van burgemeester Simon op 21 mei 1941 (?)

(19) Bij het lezen van sommige passussen zal men hebben kunnen vaststellen dat sekretaris-generaal Romsee niet wel gedisponeerd moest geweest zijn na lezing van dit verzoekschrift. Zo kon Romsee, reeds vóór de gebeurtenissen van de volgende dagen, de Vervierse mandatarissen als zijn min of meer erkende vijanden beschouwen.

(20) GAV, *Secr.* 15⁴, uittreksel uit het verslag van de vergadering van het Schepenkollege van 19 mei 1941 ; *Ibidem*, *Notulen ... Schepenkollege*, 19 mei 1941.

alors à nous prononcer sur notre collaboration avec lui, ajoutant qu'en cas d'acceptation de notre part, il serait bienveillant ; que dans le cas contraire il serait impitoyable et sévère. (...)

(Volgt de verklaring van Burguet)

Monsieur Simon ne répond mot à cette déclaration, mais plaide la cause des défenseurs du prétendu ordre nouveau, ce qui provoque une discussion d'ailleurs rapidement terminée, chacun ayant une opinion solidement motivée. » (21)

3. Nota's van een plaatselijke kroniekschrijver :

« En ouvrant la séance, il fit une déclaration dont voici le sens sinon les termes :

« Je suis nommé bourgmestre de Verviers. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas sur mes instances. En octobre dernier, revenant d'un voyage à Berlin, je passais la frontière lorsque je fus invité à me rendre à Liège. Je fus conduit auprès des autorités belges, qui me demandèrent de poser ma candidature à la place de bourgmestre de Verviers, me donnant 48 heures pour me prononcer. De retour chez moi, j'appris que j'étais convoqué par l'autorité allemande de Verviers, qui me donna aussi 48 heures pour poser ma candidature. Je répondis au ministère que je n'acceptais pas, mais que je postulais une place de commissaire régional en vue d'une réorganisation générale.

Contrairement à ce que vous pourriez croire, si j'accepte d'être bourgmestre de Verviers, c'est parce que je suis Belge et que je veux contribuer à maintenir à la Belgique le maximum de ce qui peut être sauvé. C'est dans le même but que j'ai accepté de collaborer avec les Allemands.

Je vous préviens dès maintenant qu'une aide efficace, sérieuse et appréciable de ma part sera donnée à celui d'entre vous qui collaborera avec moi. Je vous avertis également que celui qui refuserait sa collaboration et celui qui, acceptant de travailler avec moi, chercherait sous main à contrecarrer mon action, me trouverait envers lui impitoyable.

J'ai accepté pour réaliser un programme. Je le réaliserai envers et contre tous. »

M. Simon a signalé ensuite ce qu'il avait fait jusqu'à présent comme Belge. Il a dit que c'était à son intervention que la ligne frontière n'avait pas été avancée plus loin vers la Meuse. »

(Volgt de verklaring van Burguet)

« (...) M. Burguet ayant terminé, M. Simon répéta qu'il était Belge, qu'il avait prêté serment de fidélité au Roi et aux lois du peuple belge pour autant que celles-ci soient toujours d'application, et il affirma qu'il avait la conscience tranquille. C'est parce qu'une réorganisation s'impose dans les circonstances où nous vivons qu'il a accepté la nomination à la faveur de l'occupation et qu'il occupera les fonctions qui lui sont dévolues jusqu'à la fin de la guerre.

(...) Au moment où M. Burguet faisait allusion aux services rendus par ceux qui avaient su prendre leurs responsabilités, M. Simon a convenu « qu'il n'en doutait pas ». (...) » (22)

(21) PAPIEREN GASPARD, *Monsieur Simon assume ses fonctions*, pp. 1-2.

(22) BR. I, p. 215-217.

BIJLAGE VII

Zitting van het Schepenkollege op 19 mei 1941

Betreft : Mijnheer Simon neemt bezit van de burgemeesterszetel

VERKLARING VAN HET SCHEPENKOLLEGE

Monsieur Simon,

Afin qu'il ne reste entre nous aucune équivoque, nous estimons qu'il faut parler clair et net.

Le Collège Echevinal, émanation de la volonté populaire et composé de Messieurs Burguet, Bertholet, Gaspard et Tyberghien, est appelé à poser aujourd'hui un acte solennel qui restera dans les annales de la Cité et il pourrait un jour avoir à rendre compte devant ses juges et l'opinion publique. C'est pourquoi, afin qu'il en reste trace, il fait la déclaration suivante et prie Monsieur le Secrétaire de l'acter au procès-verbal :

Il tient d'abord à rappeler qu'il accomplit son devoir conformément à la Constitution Belge qui dit : Titre III : art. 25 : Tous les pouvoirs émanent de la nation. En vertu du serment que nous avons prêté de : Fidélité au Roi, respect à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge, nous faillirions gravement à ce serment en recevant ici officiellement quiconque tenterait d'usurper le pouvoir communal dont nous sommes le dernier rempart. Le Roi ne pouvant sanctionner votre nomination, celle-ci, à nos yeux, ne vous confère aucune investiture légale.

Ne voulant pas nous compromettre, et fidèles à notre serment, les rapports entre nous resteront distants et se limiteront uniquement aux choses administratives réservées au Collège Echevinal. Chacun de nous est prêt à continuer consciencieusement la mission lui dévolue par les lois et les règles en vigueur, dans le département qui lui est assigné ; il restera le gardien fidèle de nos institutions nationales en attendant qu'un jour la personnalité royale, reprenant ses droits, porte son jugement suprême sur notre conduite.

Nous n'ignorons pas que nous sommes aujourd'hui sous la domination étrangère, que l'occupant agit ici souverainement, faisant fond sur ce principe : « La force prime le droit ». Il nous impose des conditions nouvelles, bouleverse notre ordre social, et nos traditions séculaires. Cela se comprend encore, mais, que l'on rencontre dans notre Patrie des sujets belges, que nous vous laissons le soin de qualifier, pour travailler à la destruction de la grande œuvre d'unité nationale, à l'heure grave où les souffrances de la Nation réclament le rapprochement fraternel de tous ses enfants, il serait criminel de notre part de leur assurer notre collaboration. Nous pouvons tout perdre, fors l'Honneur. En agissant ainsi, nous sommes persuadés que nous rencontrerons l'approbation de l'immense majorité des Belges. Nous croyons sincèrement que l'occupant lui-même, dont l'attachement à la Patrie constitue un véritable culte et une haute qualité morale, ne pouvait avoir, pour nous, en son for intérieur, que respect, et mépris pour quiconque renie ce devoir sacré.

Servir notre Roi et notre Patrie, tel est et restera toujours notre ligne de conduite.

BIJLAGE VIII

Verklaring van burgemeester Simon op 21 mei 1941 (23)

Messieurs,

La déclaration théâtrale de fidélité au Roi que vous avez cru devoir faire le

19 mai 1941 en précisant votre point de vue à l'égard de ma désignation en qualité de Bourgmestre de la Ville de Verviers, m'incite à vous donner, à mon tour, lecture d'un document que je tiens à voir figurer dans les annales de cette ville.

Vous ne reconnaissez pas la validité de ma désignation, sous prétexte qu'elle n'est pas entérinée par S.M. le Roi. C'est là une attitude qui m'étonne profondément de votre part, si je m'en réfère à votre comportement à la séance du 13 juillet 1940. A celle-ci, en effet, le Dr. Hénault, Conseiller Communal, disait (p. 298 du sommaire du Conseil Communal) :

« M. Hénault. — J'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer d'émettre le vœu suivant :

« Sire,

Réuni à la séance du 13 juillet 1940, le Conseil Communal de la Ville de Verviers, convaincu d'exprimer les sentiments unanimes de ses concitoyens, prie Votre Majesté d'agréer l'expression de sa plus profonde reconnaissance pour les éminents services qu'Elle a rendus au Pays au cours des circonstances tragiques que nous venons de traverser.

Les membres du Conseil Communal de la Ville de Verviers se font un devoir d'adresser à Votre Majesté un nouveau témoignage de leur inaltérable confiance et de leur absolue fidélité. »

M. le Président. — Croyez-vous qu'il est opportun de discuter ce point en public ? Je pense qu'il est préférable de remettre cette proposition au huis-clos.

M. Lambert. — Je demande que M. Hénault retire plutôt son ordre du jour.

M. le Président. — Nous verrons cela au huis-clos. »

Au huis-clos (Ibid. p. 312) vous rejetiez même l'idée de voir maintenir à l'ordre du jour la motion de M. Hénault, puisque le même sommaire reproduit le texte suivant :

« Proposition de M. Hénault, Conseiller. — Adresse à S.M. le Roi.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Président, MM. Lambert, Burguet, Vlieggen, Tourneur et Hénault, M. Duchesne pose la question préalable et réclame le vote.

La question préalable est votée par 12 voix contre 3 et 3 abstentions. »

Or, Messieurs, je constate (pp. 297 et 312) que tous les quatre, à savoir MM. Burguet, Bertholet, Gaspard et Tiberghien, vous étiez présents.

De mon côté, je vais vous donner lecture de deux lettres que j'ai écrites dans la nuit qui suivit la capitulation de l'armée belge, c.à.d. dans la nuit du 28 au 29 mai 1940.

L'une, adressée à S.M. le Roi, avait la teneur suivante :

« Sire,

En ces heures douloureuses, je me permets très humblement de vous assurer de mon indéfectible fidélité et vous prie de croire à mes sentiments les plus respectueux. »

La deuxième, adressée aux membres de l'ex-ministère Pierlot, était libellée comme suit :

« Messieurs,

J'ai le profond regret d'apprendre aujourd'hui votre insubordination vis-à-vis de S.M. le Roi. Vous avez toujours oublié que vous n'étiez que les serviteurs du Roi et que S.M. était votre chef, non pas votre serviteur. S'il vous reste un peu d'honneur et si la chasse au maroquin ne vous a pas, ce que je crains, totalement pervertis, le Pays qui subit la guerre que vos sottises lui ont valu, saura vous amener à comprendre qu'il est temps que vous disparaissiez. Nous n'avons plus besoin de politiciens phraseurs qui veulent jouer à l'homme intègre.

N'oubliez pas qu'alors que lâchement vous mettiez votre misérable carcasse en sécurité à l'étranger, seul notre Roi risquait tous les jours sa vie parmi ses hommes. Aussi, vive le Roi.

Agrérez, Messieurs, l'expression de mon plus parfait mépris. »

Ces deux lettres furent transmises, grâce à l'amabilité de la Feldkommandantur de Verviers, la première directement, la seconde via l'Ambassade du Japon à Berlin et le Consulat du Japon à Genève, à leurs destinataires.

Du Château de Laeken, je recevais le 27 juin une lettre datée du 24 juin, dont voici la teneur :

« Monsieur,

Le Roi a été fort sensible aux sentiments de loyalisme dont votre lettre est le témoignage.

Sa Majesté m'a chargé de vous en exprimer ses vifs remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Secrétaire du Roi,
B^{on} Capelle. »

Je m'excuse de rendre ainsi publique une correspondance personnelle, mais je le crois utile pour justifier le point de vue que je vais développer.

Jamais, je n'ai modifié mon attitude, ni vis-à-vis de S.M. le Roi, ni au point de vue économique, politique et social, ainsi qu'il ressort de toutes mes publications parues depuis 1932.

Or, je constate avec regret que, tandis que le 13 juillet 1940, vous n'aviez pas le courage de prendre position parce que vous auriez pu courir le risque de devenir impopulaires, ou de subir des représailles possibles, aujourd'hui vous avez l'audace de vous faire les défenseurs de ce même Roi admirable, qu'il y a un an vous n'hésitez pas à traîner dans la boue.

Votre attitude à mon égard constituant en même temps un refus de reconnaître l'autorité de M. le Secrétaire Général de l'Intérieur, voire un acte d'insubordination à son égard, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'exige que vous ayez le courage de lui transmettre une copie de votre déclaration et de la mienne.

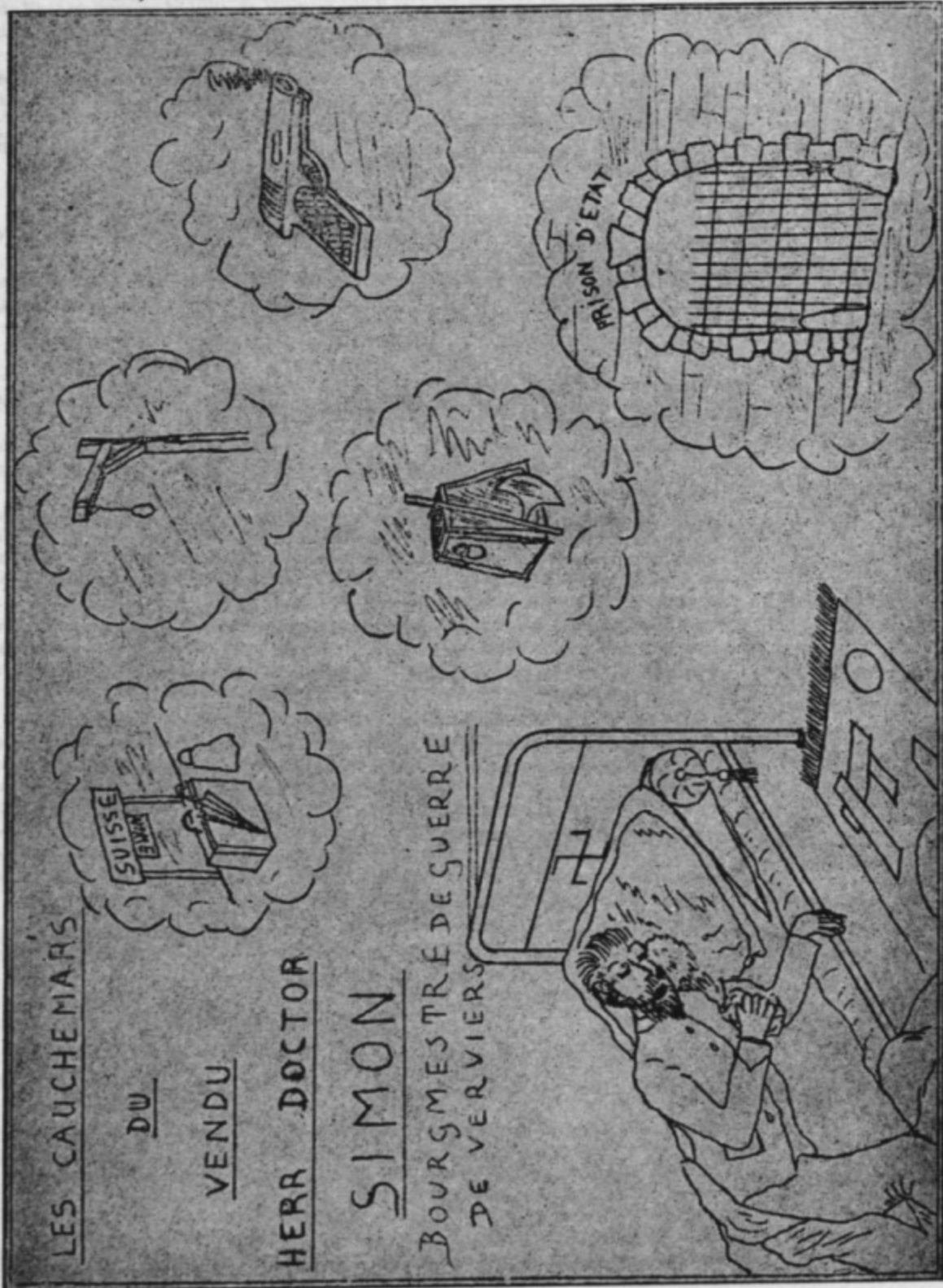
Je ne puis que vous répéter ce que je vous ai déclaré lundi dernier.

Je suis d'abord chargé d'une mission difficile, qui me rend impopulaire. Je l'exécuterai comme je m'y suis engagé, dans l'intérêt de toute la population, sans distinction de classe ni d'opinion. De même que je suis resté ferme dans les questions que j'ai effleurées ci-dessus, je le resterai envers et contre tout comme bourgmestre.

La seule chose que je regrette, c'est de devoir constater qu'à une époque où notre Patrie a besoin des efforts conjugués de tous ses enfants, il en est encore, comme vous, qui ne pensent qu'à de théâtrales mises en scène destinées à leurrer la population, à lui faire croire que vous êtes les « pauvres victimes » du vrai patriotisme.

Le Bourgmestre,
(s) Paul Simon.

BIJLAGE IX



(Gereproduceerd met de toestemming van de auteur, Iwan BOLAND)

BIJLAGE X



Bruxelles, le 9 JUIN 1941

PH/VE.

Monsieur l'ECHEVIN,

DEMANDE D'AUDIENCE. - J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 mai dernier, par laquelle vous me demandez de vous fixer jour et heure pour une audience.

Je suis au regret de ne pouvoir accéder à votre demande aussi longtemps que vous et vos collègues du collège échevinal vous n'aurez pas procédé à une rétractation publique et collective de la déclaration que vous avez faite à l'occasion de l'installation du nouveau bourgmestre, M. Paul SIMON.

Il doit être, par surcroît, bien entendu, que cette rétractation doit recevoir la même publicité que celle dont vous avez entouré la déclaration qui vous est reprochée.

Veillez agréer, Monsieur l'ECHEVIN, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Romsee

A Monsieur Jean GASPARD,
Echevin de et à

G. Romsee.

VERVIERS.

BIJLAGE XI

Verklaring van Bertholet en Gaspard tijdens de installatie
van Brouwers en Henault op 30 september 1941
Voorgelezen door Gaspard

Verviers, 30 september 1941

Messieurs,

Ainsi donc, c'en est fait ; vous n'avez pas craint de prendre place dans ces fauteuils scabineux desquels, par un véritable abus de pouvoir, sont écartés nos deux collègues qui les occupaient de par la volonté populaire librement exprimée.

A ceux qui sont ainsi frappés, qui ont été longtemps à la peine, qui ont toujours accompli leur tâche dans un magnifique esprit de civisme et de patriotisme bien compris, nous adressons aujourd'hui notre témoignage de cordiale sympathie et de solidarité et formons des vœux ardents de les voir bientôt réinstallés dans leurs fonctions.

Quant à vous, Messieurs Hénault et Brouwers, notre sentiment et notre attitude à votre égard se trouvent définis dans la déclaration dont nous avons donné connaissance à Monsieur Simon le 19 mai dernier, au moment où il prenait la place de Monsieur Lucien Defays à la tête de notre cité. De cette déclaration, nous n'avons rien à retirer, ni un mot, ni une virgule.

En sollicitant ou en acceptant des mandats, vous vous êtes voués au mépris, non seulement de tout patriote sincère, mais encore de l'occupant lui-même.

Méditez en effet ces mâles paroles que prononçait en 1807 le grand philosophe allemand Fichte, au moment où les troupes françaises occupaient sa patrie après la bataille d'Iéna et que vient de rappeler si opportunément Monsieur Smolders dans la préface du tome II de son ouvrage « *La Législation belge depuis le 10 mai 1940* » :

« Le spectacle d'un attachement fidèle à la Patrie et aux amis, d'une honnêteté incorruptible, de l'amour, du devoir, de toutes les vertus publiques et domestiques ; voilà le présent amical que nous devons faire à nos hôtes d'aujourd'hui pour qu'ils l'emportent chez eux le jour de leur départ qui ne saurait manquer d'arriver.

Gardons-nous de les inviter à nous mépriser. Le plus sûr moyen de les y inviter serait assurément de les redouter outre mesure ou d'essayer de renoncer à notre manière de vivre pour leur ressembler en adoptant la leur.

Loin de nous l'idée excessive de pousser aux provocations ou aux excitations individuelles. Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de poursuivre partout notre chemin comme si nous étions absolument entre nous et ne nouer que les relations imposées par la seule nécessité. Pour y arriver à coup sûr, chacun devra se contenter de ce que les traditions de la Patrie lui permettent de faire porter dans la mesure de ses forces la charge commune et considérer comme un opprobre déshonorant toute faveur venant de l'étranger.

Puissions-nous rester tels que nous sommes et, même, si c'est possible, devenir avec plus de force et de netteté ce que nous devons être.

Pour nous affermir dans cette résolution, il nous est aisé de nous persuader que malgré tous nos efforts, nous n'arriverons jamais à contenter les étrangers, à moins de renoncer complètement à notre individualité, ce qui équivaudrait à un suicide moral... »

Magnifique leçon de patriotisme, n'est-il pas vrai, qu'à part quelques-uns — trop nombreux encore hélas — chaque Belge fait sienne.

Quant à nous, si nous n'avons pas cédé à la voix du sentiment qui nous invitait à suivre nos collègues dans leur retraite momentanée, c'est parce que nous estimons, non seulement qu'investis d'un mandat par la volonté populaire, nous avons le devoir impérieux d'en continuer l'exercice jusqu'à l'extrême limite du possible, mais encore que ce devoir se trouve être singulièrement accru dans ces circonstances douloureuses.

C'est pourquoi à côté de notre travail administratif dans nos départements respectifs que nous continuerons à assumer comme dans le passé, nous avons dès à présent, la mission de contrôler tous vos actes et d'empêcher, soit que par votre politique vous ne dirigiez la cité dans une voie contraire à celle que désire la population tout entière, soit encore, comme il a été tenté une fois déjà (24), que vous ne mettiez l'administration au service, voire même sous la tutelle d'un parti politique dont les doctrines rencontrent la réprobation de l'immense majorité des Belges qui, malgré les temps pénibles que nous vivons, et peut-être même à cause de ces épreuves, restent farouchement attachés à leur Patrie et à ses traditions forgées dans le culte de la Liberté et de l'Honneur.

Malgré notre position minoritaire dans ce collège, il nous reste des droits. Ces droits, Messieurs, nous entendons les exercer aussi souvent et aussi énergiquement qu'il le faudra, attendant avec sérénité le jugement populaire auquel nous aspirons nous soumettre bientôt.

Servir, mais servir loyalement, là est notre seule ambition.

Comme il en a été fait le 19 mai dernier, nous prions Monsieur le Secrétaire Communal de bien vouloir acter la présente déclaration au procès-verbal de cette réunion du collège.

BIJLAGE XII

Verklaring van Paul Simon afgelegd tijdens de vergadering van het Schepenkollege op 30 september 1941 (25)

Messieurs,

La désignation de MM. Hénault et Brouwers en qualité d'échevins de la Ville de Verviers est un événement dont je ne saurais trop souligner la signification.

A partir de ce jour la Ville de Verviers s'efforcera de vivre conformément aux principes d'ordre nouveau, de respect des lois et de la dignité humaine.

Tout abus, toute entrave au ravitaillement de la population sera l'objet de notre action impitoyable.

Parer aux maux dont souffre la population sera notre principal objectif. A cette fin, comme première mesure nous nous sommes décidés à prendre les dispositions suivantes :

1. Nous remercions vivement les fonctionnaires et agents pensionnés qui le 10 mai 1940 se sont spontanément remis au service de la Ville, pour les grands services qu'ils ont rendu. Mais entretemps de nombreux jeunes gens combattants de 1940 et des victimes qui furent internées dans les CRAB sont rentrés au pays. Ils ont un droit absolu de vivre. Dans ce but, je prie les fonctionnaires en question de bien vouloir introduire sans retard leur demande d'augmentation de pension, afin de permettre à des jeunes gens de voir la vie un peu moins en noir.
2. De même, nous demandons l'application immédiate des dispositions réglementaires relatives à la mise à la pension des fonctionnaires, agents et ouvriers. Tous ceux qui sont atteints par la limite d'âge sont priés d'introduire leur demande de pension avant la fin d'octobre.

La réorganisation interne de l'administration va commencer. Des méthodes

(24) Waarschijnlijk wordt hier gezinspeeld op de gebeurtenissen van augustus, toen, ingevolge een antiduitse daad, partijdige maatregelen werden getroffen.

(25) Dit is de integrale weergave, fouten inbegrepen, van de oorspronkelijke tekst die met de hand op de keerzijde van vijf losse velletjes van een Duitse zakagenda werd geschreven : GAV, Secr. 10 ; Kopie in GAV, Notulen ... Schepenkollege, 30 september 1941.

modernes permettront de rendre plus souple, plus rapide le fonctionnement de l'administration. A cette fin également dans chaque service nous désignerons ultérieurement des chefs responsables.

De plus, nous tiendrons compte de toute suggestion, et toute initiative capable d'améliorer le sort de nos populations sera l'objet de notre sollicitude.

C'est aux actes que nous nous fierons dorénavant pour favoriser l'avancement de fonctionnaires et d'agents aux actes de nature à porter atteinte à la bonne marche des services que nous répondrons par des mesures radicales.

Au pilori les félons !!!

Les échevins de Verviers, Gaspard et Bertholet, emprisonnés par la grâce résérvée du trio : Simon - Hénault - Brouwers !

La menace d'une arrestation par les autorités occupantes pesait sur nos échevins Gaspard et Bertholet depuis la séance scabineuse au cours de laquelle ces derniers stigmatisèrent dans une adresse virulente et patriotique l'ignominieuse attitude des nommés Hénault et Brouwers qui n'hésitent pas à se faire imposer par l'autorité allemande en remplissage des échevins Burquet et Ohn trappés par le limite d'âge.

Cette menace vient de se concrétiser.

Jeudi après-dîner, nous deux héros concitoyens Gaspard et Bertholet furent emmenés par les gendarmes allemands à la prison de Verviers où ils furent écroués en vertu de l'édit de l'occupant frappant tous ceux qui, par la parole, le geste ou l'écrit, portent atteinte à la personne d'un collaborateur de l'Ordre Nouveau.

Ainsi, non seulement ces deux anciens conseillers, Hénault et Brouwers passés au rang avec armes et bagages (et quels bagages !!!) se sont mis à la disposition du prétendu Bourgmestre Simon pour accomplir toutes ses basses et hautes œuvres, mais ils ont commis la pire des lâchetés, des infamies : ils ont accoté-pagné Gaspard et Bertholet au bureau du Commandant de la Place pour mieux les charger du poids de leur trahison !

A tel point qu'une fleur de mépris s'allure dans le regard du Commandant allemand, au fond de lui-même écœuré de leur attitude.

Le Commandant ne put qu'engager nos deux concitoyens à se retirer car ce qui lui valait un non catégorique.

Et à nos deux braves un salut militaire et une poignée de mains qui attestent à quel point leur admirable comportement le touchait.

Quant au trio Simon - Hénault - Brouwers, leur face blême de crime, de Judas Iscariote, et de félons se contracta sous un ricanement qui nous donna une avant-goût de leur grimace, lorsqu'ils se sont perdus haut et court à la fin de cette guerre !

Patriotes ! Belges libres ! Anciens Combattants ! Trois piltres, trois traîtres ont vendu deux Belges au cœur bien accroché qui souffrirent leur

liberté et leur gogno-pain à l'honneur, au respect de la loi, à la volonté électorale qui les avait placés au poste qu'ils occupent à la satisfaction de toute la population !

Ne les oubliez pas dans votre mépris lorsque vous les croisez en rue !

Bennétez-les de votre cœur de verveux !

Maudissez-les, vomissez-les !

Revenez leur nom, surtout !

Simon ! le petit bouc méchant et venimeux qui pue la haine du Belge par tous les pores de sa barbe.

Hénault ! le docteur N. D. D. qui venia deux fois le Christ, ancien combattant réservé à l'ennemi !

Brouwers ! le cancrené, l'idiot congénital incapable de distinguer l'ordinaire de l'extraordinaire dans un budget et appelé à gérer les finances de la ville pour satisfaire aux velléités de contrebande de Simon le Pharisien !

Trois noms à graver dans tous les cœurs et à rayer de la liste des vivants après-guerre.

Parce que maintenant, c'est inutile et il ne servirait à rien de faire massacrer des otages et parmi eux leurs victimes : Gaspard et Bertholet.

Au Pilori les Félons !!!

BIJLAGE XIV

Brief van Gaspard aan Romsee (26)

Verviers, le 13 octobre 1941
 A Monsieur Romsee
 Secrétaire Général
 du Ministère de l'Intérieur

Bruxelles

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n. 2349/62 du 9 courant (Administration des Affaires Provinciales et Communales) par laquelle vous m'avisiez de ce qu'est rejeté le recours que j'ai introduit le 30 septembre dernier contre la décision du Collège échevinal de Verviers du même jour qui me retire la gestion du département des Finances pour me confier celle du service des Travaux et des Eaux.

Nonobstant votre décision, je m'oppose formellement à ce transfert d'attributions pour les raisons suivantes, dont vous apprécierez certainement la pertinence.

On a, de tous temps, reproché aux administrations de ne point se préoccuper de l'utilisation rationnelle des hommes suivant leur compétence. Faut-il que vous donniez plus de consistance et de fondement à ce reproche ? Sans vouloir me parer de talents exceptionnels en matière financière, la vérité m'oblige cependant à vous confirmer ce que je vous écrivais dans mon recours à savoir que c'est surtout à ce domaine de l'activité communale que je me suis consacré depuis mon entrée au Conseil Communal en 1932, laissant à d'autres, plus qualifiés que moi, le soin de traiter des autres problèmes, et spécialement des travaux.

D'autre part, la population n'a pas abandonné, malgré les événements, l'habitude de porter des jugements, souvent fâcheux et téméraires, sur les mandataires publics. Abandonner le département qui, de l'accord général, m'a été confié en 1939, aurait pour conséquence inéluctable de susciter contre moi certains commentaires mettant en cause, sinon ma probité et mon honneur, tout au moins ma compétence. Or c'est là un risque que je me refuse à courir et que vous ne pouvez, que vous n'avez pas le droit de m'imposer.

Enfin, étant donné ma position solide sur le terrain légal — je suis en effet l'un des deux Echevins dont la légalité et la validité du mandat ne peuvent être mises en doute par personne, — vous concevrez que je ne puisse admettre de subir la loi de trois personnages qui, à défaut de compétence administrative, ne peuvent justifier leur accession aux fonctions que vous leur avez confiées, que par leur qualité de membres d'un parti politique déterminé.

Encore, s'ils pouvaient se prévaloir de représenter la majorité de l'opinion publique, leur décision pourrait-elle se justifier dans une certaine mesure. Or, ce n'est un secret pour personne que cette condition est loin d'exister : bien au contraire. Loin d'avoir gagné dans l'estime et la confiance populaires, ce parti a réussi à faire, en peu de temps, contre lui, la presque unanimité de la population.

Force m'est donc de constater qu'en détenant trois mandats sur cinq au sein du Collège échevinal, ce parti qui ne comptait qu'un élu sur les vingt-cinq membres du Conseil Communal, détient actuellement un pouvoir qui, ni en fait ni en droit, ne lui revient.

A ce propos, puis-je me permettre, Monsieur le Secrétaire Général, de vous rappeler que lors de l'audience que vous avez bien voulu m'accorder le 12 mai dernier, vous m'avez déclaré spontanément que lors du renouvellement éventuel du Collège Echevinal qui devait résulter de l'application de votre arrêté du 26 mai 1941, vous feriez des nominations en vous inspirant du souci de représenter dans ces

(26) PAPIEREN GASPARD.

collèges toutes les opinions ayant cours dans le public. Je suis au regret de devoir constater que les faits ont singulièrement contourné votre engagement cependant si catégorique.

C'est pour toutes ces considérations, Monsieur le Secrétaire Général, que je me vois contraint de vous aviser de ce que je n'accepte pas de m'occuper du département des travaux ; que je resterai à l'Echevinat des Finances et que c'est en cette dernière qualité que j'entends siéger au Collège Echevinal.

En vous exprimant tous mes regrets de ce que les maux dont souffre notre Patrie n'aient pu empêcher l'écllosion entre ses enfants de différends tels que celui-ci, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes civilités distinguées.

DE VESTIGING VAN EEN BURGELIJK BESTUUR IN BELGIE EN NOORD-FRANKRIJK

KORRECTIE

In deze in het Deutsche Instituut van de openbare verscheidenheid...
De vestiging van een burgerlijk bestuur in België en Noord-Frankrijk, als
werk verplaatsing van hetgeen...

De eerste betreft de Belgisch-provincie, voo. de Provincie van Alton...
republice van België. Wij beschouwen het als een plecht van algemeen
aansprakelijkheid hier voor de sociale orde te zorgen.

Op hie 78 schreeven wij: « Het zou een kans zijn van de verlichting
dit Rector, afschaaften konen de 25-jarige, als een resultaat van de
25-politiek in België te beschouwen. Maar in de algemeen-politieke draadslang
van hij het een aan Hinnerik (en Bienen) - en de oorlog van België over ».

De laatste als moet ditte gaten worden: « Na de oorlog, in een voor
Duitsland gevonden Europa, zou verstandig België moet, maar geen Doope
over als voor 10-11-1940 ».

Reeder was het grondig oorzak met de Valletou-politiek van Hinnerik
voor zover zij de zandhals van Vlaanderen en Walloon bij het Rijk brengen
neder de voor van een Koninkrijk Nederland en een Koninkrijk Walloon. Dit
schreeven wij duidelijk op hie 128, hie 15. Ten laatste nog de brief van
Fraud, later van Hinnerik persoonlijk af, van Brugge, hie van het 25-
Maart, hie 19 maart 1941. De opening van Hinnerik en de Alton-
republice van België, die zijn keuring verzoeken tegen de verlichting van de 25
in België, maar bevindt tegen de bestemming van een Hinnerik 25-
januar (1939) en Brussel, het was een voor Reeder persoonlijk. Hinnerik
besteld. En worden er nog volgen. Hinnerik, afschaaften van
uizen, wordt Reeder de hie van de hie 25-jarige...
dichte Brussel van Brugge, hie van de hie 25-jarige...
van de Belgisch-provincie Reeder van 25-jarige, 25-jarige...

